AVIS DE COURSE

Championnat départemental
Open skiff et intersérie dériveurs

Autorité Organisatrice : Foyer Laïque de Lanester

Grade 5B

Dimanche 25 Mai 2025

Plan d'eau : Plage de Kerguelen, Larmor Plage

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES
1.1
La compétition est régie par
- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*
- les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
2.1
Les IC seront disponibles et affichées le 25 Mai sur le tableau officiel situé sur les portes du pôle compétition de Kerguelen
2.2
Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION
[DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION
4.1
La compétition est ouverte à tous les bateaux de la classe open skiff et à tous les bateaux en intersérie dériveur
En fonction du nombre d'inscrits, un classement séparé intersérie médium/light (rating >1000) et intersérie fast pourra être réalisé.

4.2
Documents exigibles à l'inscription :
Pour chaque concurrent majeur,être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état

4.3
Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription ci joint et en l'envoyant à ***contact.lanester-voile@orange.fr*** jusqu'au 24 Mai 14h.
Le règlement sur place confirmera l'inscription.
4.5
Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
4.6
Les inscriptions tardives seront acceptées sur le site de 9h à 10h.

5 DROITS À PAYER
Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Openskiff et dériveur solitaire	**15 euros**
Dériveur double	**30 euros**

8 PROGRAMME
8.1
Confirmation d'inscription :

Date	De	À
25 Mai 2025	**9h**	**10h**

8.2
Courses :

Date	Heure du premier signal d'avertissement
25 Mai 2025	**11 h**

8.3
Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30
Remise des prix après les courses.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2
1 course validée sera nécessaire pour valider la compétition.
14.3
a) Quand moins de *3* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des

scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :
1er, 2ème et 3ème openskiff et 1ère féminine
1er, 2ème et 3ème intersérie dériveur

21

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *le foyer laïque de Lanester : contact.lanester-voile@orange.fr*

ANNEXE : LIEU DE LA RÉGATE